



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 46/87

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de M. Edward WINN et de son épouse Mme Joan WINN, née Pilchard, ressortissants américains

Municipal responsable : M. Marc JACCARD, syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers,

Monsieur et Madame Edward WINN ont demandé à la Municipalité de Prangins d'être agrégés comme bourgeois de Prangins.

M. et Mme WINN sont au bénéfice d'une autorisation fédérale de naturalisation délivrée par l'Office fédéral de la police le 7 février 1985. Leur demande a été examinée conformément aux dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984.

Edward WINN est né le 27 octobre 1922 à Baltimore, USA; il a deux soeurs cadettes. Au terme de sa scolarité, il commence un apprentissage de plombier, puis exerce un emploi de bureau. De 1942 à 1946, M. WINN effectue du service militaire, incorporé dans le service d'Intelligence de la Marine américaine. Il termine avec le grade de sous-lieutenant. Pendant ces années-là, il fréquente également l'Université de Columbia, dans le cadre du programme militaire, puis de 1945 à 1948, il étudie à la faculté de physique de l'Université de Charlottesville. Après l'obtention d'un doctorat à l'Université de Minneapolis, il entre au service de Du Pont de Nemours & Cie, en qualité de physicien.

En 1962, il vient en Suisse et travaille à Genève jusqu'en 1970, pour la même maison. De 1970 à 1974, il est directeur commercial chez Techinter SA, à Genève. Jusqu'en 1980, il exerce son activité au profit de sociétés domiciliées à l'étranger, tout en demeurant en Suisse, à Genève jusqu'en 1977, puis à Nyon jusqu'en 1981 et, enfin, à Prangins depuis cette année-là.

Il travaille actuellement pour la société SRI International à Zürich, société américaine multinationale de conseils en matière commerciale et technique pour l'industrie chimique. M. WINN est spécialiste de la reprise en mains de sociétés déficitaires en vue du rétablissement de leur rentabilité.

Son épouse, Mme Joan WINN- Pilchard, est née en 1925, en Californie. Après avoir fait ses classes dans cet Etat, elle fréquente l'Ecole d'infirmières de la Clinique Mayo, à Minneapolis. Elle s'est ensuite spécialisée en psychiatrie à l'Université de Waynesboro. Depuis 1978, elle travaille comme infirmière à l'Hôpital de Prangins.

Les époux WINN ont eu quatre enfants, dont l'aîné est né en 1951 et le cadet en 1957. Deux d'entre eux vivent encore chez leurs parents, dans la villa dont la famille est propriétaire.

M. WINN effectue de fréquents et longs voyages à l'étranger, ce qui ne lui laisse que peu de temps pour s'intégrer à la Commune. Il aimerait toutefois participer à la vie politique du village. En effet, très intéressé par la politique, il regrette de ne pas pouvoir s'exprimer sur ce plan-là. Lorsqu'il était domicilié à Genève, il faisait partie d'un parti politique, qu'il a toutefois quitté lorsqu'il s'est établi dans le canton de Vaud. Il dit s'attacher plutôt aux idées qu'aux étiquettes de parti.

M. WINN ne fait partie d'aucune société sportive. Cependant, il aime la marche, les randonnées à bicyclette et le ski de fond. Il est très intéressé par une société internationale de cryptozoologie, qui effectue des recherches scientifiques sur des animaux rares, voire également mythiques. Secrétaire de ce club, il s'occupe en particulier de la publicité et de la diffusion des articles en rapport avec ses travaux.

Les casiers judiciaires de M. et Mme WINN sont vierges, tant sur le plan fédéral que cantonal. Sur le plan communal, la famille WINN, de par son comportement, n'a jamais attiré l'attention des Autorités ni du service de police.

M. WINN motive sa demande de naturalisation par le souhait de participer à la vie politique en Suisse, alors qu'il souffre d'en être tenu à l'écart du fait de sa nationalité étrangère.

Au terme de l'examen de cette demande, la Municipalité a décidé de vous proposer d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. et Mme Edward WINN et de fixer, en application des dispositions de l'art. 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, à Fr. 9'264.-- la finance d'agrégation, montant admis par M. WINN.

C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis No 46/87 concernant la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de M. Edward WINN et de son épouse Mme Joan WINN, née Pilchard, ressortissants américains,
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. Edward WINN et à son épouse Mme Joan WINN, née Pilchard;
- 2/ de fixer à Fr. 9'264.-- la finance d'agrégation, selon l'art. 16 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 octobre 1987, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic :

M. Jaccard



le secrétaire :

A. Badel